

LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 468 DU JEUDI 08 JUIN 2017 - PRIX : 300 FRANCS CFA

Blanchiment de capitaux

BNP Paribas, la banque de l'uraniumgate, condamnée à payer 10 millions d'euros

BNP Paribas, la fameuse banque où Hassoumi Massoudou est perçu comme un prince arabe du Golf, a été récemment condamnée à payer une amende de dix millions d'euros pour manquements graves aux exigences de lutte contre le blanchiment. En 2014 déjà, cette banque qui a servi à Hassoumi Massoudou dans l'uraniumgate, avait été condamnée à payer 9 milliards de dollars, soit 7,9 milliards d'euros ou 4 500 milliards de francs CFA pour les mêmes faits. Condamnation à l'issue de laquelle elle s'était engagée à passer ses activités au filtre de la conformité afin d'instaurer un contrôle strict des risques géopolitiques et sociétaux. Elle vient pourtant d'être à nouveau sanctionnée, cette fois, par le gendarme français des banques qui a relevé " plusieurs insuffisances importantes " du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, constatées lors d'un contrôle effectué en 2015 ". Selon l'Agence française de presse (AFP) qui juge la démarche rare, " l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) chargée du contrôle desseceurs de la banque et de l'assurance, a publié un communiqué, vendredi 2 juin, pour faire connaître le blâme prononcé par sa commission des sanctions à l'encontre de BNP Paribas, assortie d'une sanction pécuniaire de 10 millions d'euros ".



Tuerie du 10 avril 2017

Omerta sur les travaux de la commission d'enquête

Santé

Circulation de faux vaccins au Niger

Détournement de l'aide alimentaire pakistanaise

Les auteurs courent toujours, libres et tranquilles

Uraniumgate

Lettre ouverte au chef de l'État Issoufou Mahamadou Monsieur le Président, où sont nos 200 milliards FCFA ?

Monsieur le Président, pour une fois, Le Courrier, a préféré vous interpeller, en votre qualité de magistrat suprême et garant du bon fonctionnement des institutions de la République. Nous en appelons à toutes vos prérogatives constitutionnelles afin d'aider à éclairer la lanterne des 19 millions de Nigériens que nous sommes, relativement à l'affaire dite Uraniumgate.

Monsieur le président, notre interrogation se résume en cette question : où sont nos 200 milliards FCFA ? Remarquez que la "disparition" d'une telle somme suscite forcément un grand émoi au sein de l'opinion nationale. Pour dire vrai, les Nigériens sont littéralement atterrés par ce tour de passe-passe exécuté par l'un de vos plus fidèles lieutenants, en la personne de Hassoumi Massoudou. En effet, votre ancien directeur de Cabinet est le maillon principal de cette opération financière des plus mafieuses. D'ailleurs, il n'a point nié le bienfondé des accusations portées par Le Courrier. Bien au contraire, Hassoumi Massoudou a grandement corroboré nos affirmations. L'ensemble des Nigériens sont avides de connaître la vérité sur ce scandale politico-financier. Nous le savons, dans votre entourage, Le Courrier est très mal vu et nous le comprenons aisément du moment où il dérange en divulguant régulièrement des affaires qui gênent au plus haut point votre régime. Si mettre en lumière des scandales imputables à votre gestion cahoteuse constitue notre seul péché, que l'on nous reconnaisse au moins le mérite d'assumer cette mission de service public qui incombe à la presse.

Monsieur le président, nous réitérons une fois de plus notre question : où sont donc nos 200 milliards FCFA ?

De par vos fonctions de chef suprême de l'administration publique, vous ne pouvez pas ignorer la destination prise par cet argent soutiré aux contribuables nigériens. Absolument pas. Vous taire fait de vous le complice d'une des plus grosses forfaitures jamais commises au Niger. Ne pas accéder aux attentes du peuple quant à la manifestation de la vérité fait de vous le parrain d'une ignominieuse association de malfaiteurs. Monsieur le président, plus que jamais vous êtes dans l'obligation absolue de laisser la justice suivre son cours, sans ingérence d'aucune sorte et mieux, de la soutenir ouvertement dans cette affaire des 200 milliards de l'Etat nigérien.

Monsieur le président, nous ne saurions terminer cette lettre sans reposer notre question : où sont passés nos 200 milliards FCFA ? Sans nul doute, vous avez la réponse à cette question. Alors, le peuple entier vous le demande avec insistance.

Alpha



Affaire " bébés importés "

La prophétie de M^e Mossi Boubacar

Des sources proches du dossier, seul Me Mossi Boubacar aurait prévenu les concernés sur les risques d'une telle option. Aujourd'hui, à l'épreuve des faits, le temps semble lui donner raison. Avec l'exécution de l'arrêt, à l'exception du cas de Hama Amadou qui est parti en cassation, tous les autres accusés vont faire la prison et la décision de la Cour est désormais devenue définitive d'autant plus que le délai de recours a expiré. À quoi alors une remise de peine servirait-elle dans de telles conditions ? L'on se rappelle que le délibéré de l'affaire des présumés " bébés importés " s'avait provoqué des réactions tous azimuts, tant au plan national qu'international. Les professionnels, commenta-

teurs et autres analystes de droit, avaient tous, prédit, chacun selon sa vision, les conséquences liées à la décision de la Cour d'Appel. Pour mémoire, il ya lieu de se souvenir que le jour du procès, les avocats constitués pour la défense des accusés avaient avancé des arguments convainquants qui mettent en cause la procédure. Les hommes en noir avaient soulevé des exceptions avant d'aborder le fond du procès. La Cour avait joint les exceptions au fond, c'est-à-dire, qu'elle avait décidé de les examiner en même temps que les arguments portant sur la culpabilité ou non des accusés. Ce qui avait amené les avocats à dénoncer une parodie de justice en quittant la salle d'audience. Selon

des spécialistes, certaines exceptions ne devraient pas être jointes au fond. C'est le cas de l'exception d'inconstitutionnalité pour laquelle selon la loi, la Cour devrait nécessairement sursoir à statuer, le temps que l'organe habilité, à savoir la Cour Constitutionnelle, se soit prononcé. Selon toujours les spécialistes, la rapidité de la décision rendue, alors qu'il n'y avait pas péril, a provoqué les commentaires auxquels l'opinion avait eu droit. Également, plusieurs avis ont été émis quant à l'opportunité d'exercer ou non un recours contre l'arrêt. Il semblerait que la plupart avait opté ne pas se pouvoir en cassation pour ne pas retourner en prison parce qu'on aurait promis des remises de peine.

LE COURRIER

Hedomadaire d'informations

générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

96 29 05 42

Siège : Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier_niger@yahoo.fr

Fondateur

Ali Soumana

Directeur de Publication

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

Tuerie du 10 avril 2017

Omerta sur les travaux de la commission d'enquête

Le 10 avril 2017, alors qu'ils se préparaient à assister à une Assemblée générale (AG) à la célèbre place Amadou Boubacar (AB), en vue de donner une suite au mot d'ordre de grève du Comité directeur de l'Union des scolaires nigériens (USN), les étudiants de l'Université Abdou Moumouni de Niamey ont vu soudainement leur cité envahie par les forces de l'ordre. Commence alors une répression barbare et sauvage des étudiants, dont certains étaient même en chambre. Autant surpris que désarmés, contraints à y faire face, les mains nues et dans un ultimatum auquel ils n'étaient pas préparés. Le bilan de l'agression est lourd : de nombreux blessés (légers et graves) et un mort certifié. Malla Bagalé, jeune étudiant en troisième année de sociologie, paie ainsi de sa vie l'invasion de la cité universitaire par les forces de l'ordre. Pourtant, la mort de Bagalé, événement tragique extrêmement grave dans un Etat de droit, fera malheureusement l'objet de thèses officielles dont le caractère méprisant dispute la vedette au ridicule sur un sujet aussi sérieux et préoccupant que la mort d'un homme. Une polémique ridicule sur une tragédie qui traduit le mépris qu'éprouvent les camarades marxistes léninistes pour le peuple nigérien. Dans un communiqué, en date du 11 avril 2017, lu par Kalla Moutari, ministre de la Défense, assurant l'intérim de son homologue de l'Intérieur en "déplacement", le gouvernement a avancé cette débile thèse de " **chute mortelle** " sans lien avec l'opération policière et qui aurait emporté Malla Bagalé. " **Il faut noter qu'au cours des opérations de maintien de l'ordre aucune perte en vie hu-**

maine n'a été enregistrée grâce au professionnalisme dont les forces de l'ordre ont fait montre durant ces manifestations. Malheureusement il faut déplorer le décès d'un manifestant en la personne de M. Mala Bagalé blessé suite une chute et qui s'est librement présenté aux forces de l'ordre qui lui ont rapidement porté secours en l'évacuant à l'**Hôpital National**



de Niamey où il rendit l'âme à 17 heures ", a déclaré Kalla Moutari. Cette thèse cynique d'un Malla qui aurait chuté miraculeusement de lui-même, et qui se serait jeté dans les bras de magnanimes agents des forces de l'ordre pour y chercher secours, restera la thèse officielle. Elle sera reprise, répétée et ressassée par les partis membres de la Mouance pour la renaissance du Niger dans une déclaration relative à la question, ainsi que tous les suppôts du régime et leurs canaux de communication. C'est le deuxième assassinat de Bagalé. Ensuite est venu en renfort le tout puissant DG de l'hôpital national de Niamey, Dr. Hassane Ali Maazou, militant de la première heure du PNDS, qui corrobore du haut de sa "science" immense, lui aussi, la même thèse méprisante. Quelques heures après le décès de Bagalé et la fermeture du campus universitaire, les scolaires formuleront entre autres revendications,

la mise en place en place d'une commission d'enquête en vue de faire la lumière sur la mort de l'étudiant. Au passage, le chef de l'Etat recevra le comité directeur, (trois membres du bureau étaient en prison au moment de l'audience), le samedi suivant. À la sortie de leur entretien, le secrétaire général de l'Union des scolaires nigériens, Ousseini Sambo, a

tenu des propos des plus ambigus : " **nous avons trouvé un président de la République serein " qui nous a " tenu un langage de vérité** ". On croirait avoir à faire à un porte-parole du chef de l'Etat ou d'un secrétaire général de la présidence, et non au secrétaire général d'une organisation comme l'USN, dont un militant vient d'être tué il y a quelques jours suite à une invasion du campus par les forces de l'ordre. Si c'était dans les années 90, Ousseini Sambo serait destitué de la tête du Comité Directeur dans les heures qui suivent et banni de l'USN. Ainsi donc le principe de la commission d'enquête a été accepté avec précipitation par le gouvernement, préférant la commission d'enquête à l'ouverture immédiate d'une information judiciaire, ce qui se doit aussitôt après mort d'homme. Les 13 membres de la commission, dont cinq scolaires, ont prêté serment le mercredi 3 mai 2017 à la Cour d'appel de Niamey.

" Vous allez vous engager vis-à-vis de votre conscience. La famille du disparu en a besoin, l'Etat en a besoin pour prendre les mesures qui s'imposent ", a dit Karim Haladou, procureur de la République. Depuis le 3 mai, plus rien n'a filtré de l'enquête. Les membres de la commission travaillent sous le sceau du secret. Ils nous l'ont confirmé. Un travail silencieux sur une répression et un décès fracassants. En attendant qu'elle boucle ses travaux et livre ses résultats au peuple nigérien, en particulier à la famille éplorée du défunt et à ses camarades de l'USN, certains observateurs émettent de réelles inquiétudes quant aux conclusions. Ils s'inquiètent et se posent de légitimes questions. En se référant surtout à toutes ces scandaleuses affaires impliquant des personnalités du régime, restées sans suite, en particulier l'affaire des 200 milliards de Hassoumi Massoudou. La commission d'enquête sur la mort de Bagalé connaîtra-t-elle le même sort que la commission d'enquête parlementaire sur la vente frauduleuse d'uranium dans laquelle est impliqué Hassoumi Massoudou ? Pour déterminer qui a donné l'ordre d'envahir le campus le 10 avril 2017, et les agents qui ont commis les forfaits, a-t-on besoin d'un si long temps? Mais, que ce soit pour les 200 milliards, la mort de Bagalé, celle de Tahirou Harouna et des autres scolaires sous le magistère de Mahamadou Issoufou, les fraudes aux concours, la mise en péril des intérêts du Niger dans différentes affaires dont le dossier Africard ou le riz Basmati, les auteurs finiront tôt ou tard par payer, et au prix le plus fort, conformément à la loi. **Bisso**

Affaire des établissements Bédir En attendant l'effet boomerang !

Une autre affaire, parmi tant d'autres, c'est l'affaire des établissements Bédir dont l'épilogue politico-politicien entre Mariama El Hadj Ibrahim et ses adversaires de l'ombre n'a pas encore permis d'éclairer la lanterne sur le sort véritable de ce complexe scolaire. A qui appartiennent les établissements Bédir ? Appartiennent-ils aux trois associés à qui, le 20 août 2016, RESUL EKREM Bilgen, l'associé unique de la société, a décidé au cours l'AG tenue la même date, de céder ses parts ? Ou bien, sont-ils la propriété de l'Etat ? Auquel cas, aucun parent ne doit verser un franc à titre de frais d'inscription et de scolarité. Mystère et boule de neige ! On remarque toutefois qu'après la révélation du scandale et le bras de fer qui a opposé Mariama El Hadj Ibrahim et ses adversaires de l'ombre, le complexe scolaire a changé de nom et est devenu " Ecoles de l'amitié nigéro-turque ". Une mutation qui ajoute au trouble d'autant que s'il s'agissait d'une entreprise privée, détenue à parts presque égales par Mme Salim Nasser, Mme Dominique Billa Marie et Mariama El Hadj Ibrahim, l'Etat nigérien ne peut s'autoriser une telle intrusion au point d'imposer une nouvelle appellation. Alors, à qui appartiennent véritablement les établissements Bédir devenus les Ecoles de l'amitié nigéro-turque ? Un bien de l'Etat nigérien exploité à des fins commerciales par les tenants du pouvoir ? Daouda Mamadou Marthe, ministre de l'Enseignement primaire, sait manifestement de quoi ça retourne puisqu'il avait même décidé de l'abatement des frais de scolarité et d'une augmentation des enseignants. Voici, à toutes fins utiles, ce que Mariama El Hadj Ibrahim, précédemment ministre de l'Enseignement primaire et aujourd'hui tapie à l'Assemblée nationale, écrivait au Courrier en guise de droit de réponse : " ... le 19 Juillet, les responsables des établissements BEDIR ont été mis en demeure, par leur autorité de tutelle, de céder leur établissement à l'Etat du Niger ou de le vendre à un opérateur privé, sous astreinte d'un délai de 24 heures, laissant planer la menace de leur expulsion dans les 48 heures. [...] Avant, même

la notification de cette décision au groupe Bédir, un opérateur économique en a été informé et aborda les responsables de Bédir, juste à leur sortie du cabinet ministériel, pour connaître le coût de cet établissement. [...] Devant cette situation déboussolante, les responsables de BEDIR, ne sachant à quel saint se vouer, car n'ayant pas le temps matériel pour inventorier, évaluer ni liquider leur patrimoine, ont opté pour la cession des parts de leur société de gestion à des nigériens et du reste des hommes et des femmes de confiance, qui peuvent continuer la mission sociale et éducative de cet établissement après leur expulsion du pays. [...] C'est ainsi que Monsieur RESUL EKREM Bilgen Associé unique de la société a décidé au cours l'AG du 20 Août de céder ses parts aux trois(3) nouveaux associés que sont : Mme Salim Nasser, un opérateur économique nigérien, actionnaire d'un autre groupe Turc et associé de Mr Yacoubou propriétaire du restaurant Turc ; Mme Dominique Billa Marie, enseignante nigérienne épouse d'un important homme d'affaire Turc naturalisé nigérien, en service à Bédir depuis plusieurs années ; et moi-même, enseignante de formation, retenue pour mon expérience dans le secteur de l'Éducation et surtout pour les bonnes relations partenariales que nous avons entretenues avec Bédir depuis plus de 5ans. [...] Conséquemment à l'acte du 20 Juillet 2016, les nouveaux associés de la SARL "Bédir" ont procédé à la désignation de trois nouveaux gérants comme leur autorise l'article 14 des statuts. [...] Donc, la transaction évoquée n'a rien d'illégal et est en parfaite conformité avec les dispositions légales et réglementaires de la République en matière de création, d'ouverture et de gestion des établissements privés au Niger. [...] Cette cession a bel et bien eu lieu le 20 Juillet et rien ne s'y oppose, car il ne s'agit ni d'un marché public encore moins d'un marché privé de l'Etat, les établissements Bédir n'étant ni un service public encore moins un EPA ou un EPIC de l'Etat nigérien ". La roue de l'histoire tourne inexorablement. Demain sera un autre jour. **Laboukoye**

Déclaration d'engagement citoyen à la défense des Valeurs démocratiques et républicaines du Niger

Chers compatriotes,

Il y a quelques jours, nous avons pris part, au nom de la société civile, aux côtés des partis politiques d'opposition et des partis non-affiliés, à une déclaration importante qui exprimait l'opinion du Niger qui est encore debout malgré la mise sous coupe réglée de la démocratie, la remise en cause des libertés publiques, les harcèlements et les abus d'un régime politique qui a battu tous les records de mauvaise gouvernance. Notre pays, chacun le sait, se trouve dans une situation dramatique où tous les feux sont au rouge : aux plans alimentaire et nutritionnel ; aux plans des finances publiques ; de la démocratie, de l'État de droit et de la justice. L'école est par terre, la santé est hypothéquée, la corruption à grandes échelles a miné les bases de l'économie, les détournements des deniers et biens publics, les fraudes et les trafics en tous genres, notamment de drogue et de devises, ont ruiné tous les espoirs légitimes de nos compatriotes, etc. Pratiquement encouragés au plus haut sommet de l'État avec des cas attestés par des preuves accablantes mais toujours restés sans suites judiciaires, les affaires et les scandales financiers ont fini d'instaurer dans notre pays une injustice flagrante qui fait qu'aujourd'hui, les citoyens nigériens sont de deux zones : une première qui peut se permettre de commettre tous les délits possibles (détournements de deniers et biens publics, trafics de devises et même de drogues, etc.) et bénéficier d'une protection révoltante, voire une promotion à de hautes fonctions de l'État. Une seconde qui refuse cette injustice dans un pays où le préambule de la Constitution stipule que " les citoyens naissent libres et égaux devant la justice ". Tel est le Niger sous Mahamadou Issoufou. Alors, il faut faire un choix lucide et patriotique. Aussi, malgré les risques, malgré les appels de pied et les invites formelles pour faire partie de cette catégorie de compatriotes jouissant de tous les droits, y compris celui de violer ceux des autres, nous avons décidé, en notre âme et conscience, de faire le choix de servir notre pays, le Niger, en défendant la démocratie et la justice, en un mot la bonne gouvernance sans laquelle nous continuerons toujours à tourner en rond. Nous savons que c'est un choix difficile et plein de risques sous ce régime où ceux qui ne sont pas d'accord avec le sort réservé à ce pays sont considérés comme des pestiférés, bons à jeter en cellule, mais nous l'assumons pleinement parce qu'il s'agit avant tout du Niger.

Quoi donc de plus normal et de plus noble que de donner la main à tous ceux qui refusent d'admettre ces violations de la loi devenues banales et vulgaires sous la 7e République ; ces détournements de milliards qui ont ruiné l'économie nigérienne ; la mise entre parenthèse de la démocratie, le démantèlement de l'école publique, les trafics de devises et de drogue, etc. ?

Quoi de plus fier et réconfortant pour le Niger que de constater, malgré les effets pervers de l'argent, des postes de nomination et des cadeaux en tous genres qui ont tétanisé et atomisé tant de volontés, il reste des Nigériens qui ont fait le choix de privilégier le Niger et son peuple, et qui sont déterminés, quoi qu'il advienne, de faire triompher la démocratie, la justice et les intérêts, tant compromis, de notre pays.

C'est ce Niger de paix, de quiétude sociale, démocratique et républicain où les libertés publiques sont garanties ; où les citoyens sont égaux devant la justice et où l'on cultive et pratique véritablement la lutte contre la corruption, les détournements de deniers et biens publics, les trafics en tous genres, etc., que nous avons décidé, avec tant de femmes et d'hommes de valeur, de servir notre pays.

Nous ne pouvons donc cautionner ce Niger où des gens détournent à leur profit des milliers de tonnes de vivres alors que des millions de compatriotes sont menacés de faim ; ce Niger où des individus, parce que proches du pouvoir en place, détournent des milliards sans jamais être inquiétés, ou mieux, tout en continuant à assumer de hautes fonctions de l'État ; ce Niger où, pour échapper à la justice, il faut adhérer au parti au pouvoir et/ou déclarer ouvertement son soutien au chef de l'État. Ce Niger-là, s'il fallait s'allier au diable pour le remettre en cause, nous le ferons volontiers.

Notre choix, en tant qu'acteur de la société civile, de faire alliance avec des acteurs politiques, notamment ceux de l'opposition et des non-affiliés, est par conséquent plein de sens. Il traduit deux choses qu'il est important de saisir. La première, c'est qu'il s'agit d'un choix noble qui n'a rien à voir avec celui de ceux qui ont préféré mettre en avant des intérêts sordides pour trahir les attentes et aspirations du peuple nigérien. La seconde, c'est que nous aurions pu accepter de nous taire et d'emprunter la même voie faite de facilités et de promesses alléchantes qui ont fait succomber tous ceux qui sont aujourd'hui pointés du doigt pour leur compromission avérée, à la fois, dans le hold-up électoral et la gouvernance, scandaleuse à tous points de vue, qui a cours actuellement dans notre pays.

Chers compatriotes, tel est notre choix ; telles sont nos motivations. La gouvernance actuelle ne peut trouver grâce auprès de tout Nigérien épris de paix, de cohésion sociale, de justice, de démocratie et d'État de droit. Quel est le Nigérien qui n'est pas choqué devant cette justice à géométrie variable qui frappe les uns, pour un OUI ou pour un NON, et qui épargne des délinquants notoires ? Qui n'a pas l'âme déchirée en voyant dans quel état se trouve l'école nigérienne ? Qui n'a pas froid dans le dos en apprenant les projets de modifications que le régime actuel envisage d'apporter aux lois électorales et à la loi fondamentale ?

Le Niger, notre pays, va mal. Il va très mal et il n'est point besoin de croquis pour faire comprendre à nos compatriotes ce qu'ils vivent dans leur chair, pratiquement tous les jours. Quoi qu'il advienne, au péril de notre liberté dont nous avons déjà été injustement privé, mais aussi de notre vie, nous avons décidé de servir le Niger et son peuple, la démocratie, la justice et l'État de droit. Nous resterons donc debout, aux côtés de ceux qui ont fait le pari de les restaurer dans notre pays. Et s'il reste un seul Nigérien debout, nous serons ce Nigérien-là.

Mai'koul Zodi
coordonnateur de la section
Tournons La Page Niger

Blanchiment de capitaux

BNP Paribas, la banque de l'uraniumgate, condamnée à payer 10 millions d'euros

BNP Paribas, la fameuse banque où Hassoumi Massoudou est perçu comme un prince arabe du Golf, a été récemment condamnée à payer une amende de dix millions d'euros pour manquements graves aux exigences de lutte contre le blanchiment. En 2014 déjà, cette banque qui a servi à Hassoumi Massoudou dans l'uraniumgate, avait été condamnée à payer 9 milliards de dollars, soit 7,9 milliards d'euros ou 4 500 milliards de francs CFA pour les mêmes faits. Condamnation à l'issue de laquelle elle s'était engagée à passer ses activités au filtre de la conformité afin d'instaurer un contrôle strict des risques géopolitiques et sociétaux. Elle vient pourtant d'être à nouveau sanctionnée, cette fois, par le gendarme français des banques qui a relevé " plusieurs insuffisances importantes " du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, constatées lors d'un contrôle effectué en 2015 ". Selon l'Agence française de presse (AFP) qui juge la démarche rare, " l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) chargée du contrôle desseccurs de la banque et de l'assurance, a publié un communiqué, vendredi 2 juin, pour faire connaître le blâme prononcé par sa commission des sanctions à l'encontre de BNP Paribas, assortie d'une sanction pécuniaire de 10 millions d'euros ". Pour rappel, c'est cette même banque qui a été utilisée par Hassoumi Massoudou pour transférer 200 milliards dans un compte



privé, à Dubaï à l'issue d'une transaction frauduleuse qui fait encore grand bruit à Niamey. La société civile nigérienne, choquée, a déposé une plainte avec constitution de partie civile mais des obstacles sont érigés sur sa voie pour rendre l'Etat nigérien dans ses droits. C'est d'abord au niveau de la Justice où le Doyen des juges d'instruction lui a fixé une caution de 20 millions de francs CFA à payer avant toute ouverture d'information judiciaire ; puis, à la banque Ecobank qui a décidé, certainement sous les pressions des maîtres de Niamey, de fermer le compte ouvert dans cet établissement bancaire afin d'y recevoir les contributions des citoyens. Pour rappel, l'enquête a délibérément été écourtée et l'impasse a été faite sur une bonne partie des étapes pourtant cruciales avant la rédaction du rapport final. L'essentiel pour le pouvoir est de faire blocage à la ma-

nifestation de la vérité. Cette condamnation de BNP Paribas pour fautes commises dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux apporte un éclairage important sur les facilités avec lesquelles Hassoumi Massoudou a pu manipuler une somme aussi importante dans une transaction frauduleuse. Il n'est, donc, pas exclu que le même compte ait servi à d'autres coups de même nature. Ouvert le 8 décembre, le compte a aussitôt connu un début de mouvements dès le 9 décembre 2011. Ultime trace de la culpabilité de l'ancien directeur de Cabinet de Mahamadou Issoufou, Ceux qui soutiennent le caractère fallacieux et ubuesque de l'affaire sans apporter de preuves contraires à ce que la presse révélées, en ont pour leur compte. La condamnation de BNP Paribas pour manquements aux mesures de contrôle et de lutte contre le blanchi-

ment d'argent explique aujourd'hui pourquoi Hassoumi Massoudou et ses potes de l'ombre ont choisi cette banque. Comme BNP Paribas qui n'est pas à sa première condamnation pour les mêmes manquements, Hassoumi Massoudou est un habitué des coups fourrés, notamment dans le cadre de l'achat de l'avion présidentiel qu'il avait conduit alors qu'il était directeur de Cabinet. BNP Paribas présente le profil de l'établissement bancaire qu'il faut pour les coups tordus. Ni vu ni connu. Car, fermer les yeux sur le transfert de 200 milliards par un individu, soit-il directeur de Cabinet, éveille forcément les soupçons. Encore qu'il n'était ni directeur général de la société au nom de laquelle le compte a été créé, ni président du conseil d'administration, encore moins ministre des Finances du gouvernement nigérien. Au regard de cette condamnation de BNP paribas pour négligences contre le blanchiment de capitaux, il est fort à parier que l'uraniumgate est loin d'avoir révélé sous ses contours. D'autres développements sont attendus, au Niger et en France, notamment lorsque la société civile nigérienne, déterminée à voir clair dans cette affaire, réunira les 20 millions exigés par le Doyen des juges d'instruction. Une étape qui, selon les informations parvenues au Courrier, ne serait pas tarderai pas. Affaire à suivre !

Laboukoye

Détournement de l'aide alimentaire pakistanaise

Les auteurs courent toujours, libres et tranquilles

Depuis de longs mois, et de façon presque ininterrompue, la presse a régulièrement soulevé des lièvres, de gros lièvres qui tendent à montrer que tout le système est pourri. De l'uraniumgate au détournement

de l'aide alimentaire pakistanaise en passant par le contentieux Africard-Etat du Niger, l'affaire des établissements Bédir ou encore le Mukurigate pour ne citer que ces quelques affaires, que de scandales

! Parmi les plus célèbres, il y a le détournement et la vente frauduleuse de l'aide alimentaire pakistanaise. 15 000 tonnes de riz de super qualité qui étaient destinées, selon les autorités de Niamey, à " améliorer les conditions de vie des victimes des attaques terroristes de la secte Boko Haram et des ménages en insécurité alimentaire ", mais dont les 5000 tonnes ont été carrément vendues à Cotonou tandis que les 10 000 autres tonnes ont échoué dans la sébile de Malika Issoufou Mahamadou et d'une fantomatique fondation qui s'appellerait Al-Noor Globaux. Une fondation totalement inconnue des milieux humanitaires au Niger. La question qui demeure est de savoir le rôle vérita-

ble de l'ambassadeur pakistanaise au Niger dans ce détournement de l'aide alimentaire accordée au Niger par son pays. Aurait-il été complice de l'arnaque ? Ou a-t-il été une couverture pour ce détournement ? À ce jour, malgré la gravité de l'acte, le Parquet n'a ouvert aucune enquête, à plus forte raison inquiéter ceux dont la responsabilité est clairement établie. Pour rappel, deux millions de Nigériens avaient besoin d'une assistance alimentaire, 1,9 million d'une aide nutritionnelle tandis que 428 000 migrants, réfugiés, déplacés, retournés et familles hôtes vulnérables avaient également besoin d'une forme d'assistance humanitaire.

Laboukoye

Santé

Circulation de faux vaccins au Niger

C'est l'OMS qui donne l'alerte. Elle indique qu'il s'agit du lot numéro 089UMH0Z avec pour date de péremption septembre 2017, l'emballage du produit indique "Bio-Manguinhos/Fiocruz" comme étant le fabricant et le produit se présente sous forme d'ampoules de 10 doses chacune. Ce produit n'a pas encore pu être soumis à une analyse de laboratoire. Le fabricant "Bio-Manguinhos/Fiocruz" a déclaré que " Le faux produit en circulation, " Polysaccharide Meningococcal ACWY Vaccine ", n'est pas fabriqué dans ses laboratoires. D'ailleurs, sur la base d'une analyse photographique, l'emballage de ce produit est confirmé falsifié. Selon un communiqué rendu public par l'OMS, à ce stade, aucune manifestation post-vaccinale indésirable attribuée à ce produit n'est connue ni notifiée. Cependant, à la lumière des faits ci-dessus, tout vaccin antiméningococcique ACWY se réclamant du fabricant "Bio-Manguinhos/Fiocruz", devait être considéré comme falsifié et notifié. En un mot, l'alerte qui porte le n°1/2017 "fait référence à la circulation confirmée au Niger de versions falsifiées de

vaccins contre la méningite". Cette alerte de l'OMS sur la circulation de vaccins falsifiés contre la méningite a été confirmée dans notre pays alors qu'une importante épidémie sévit dans le pays. L'OMS recommande la plus grande vigilance, y compris au sein des chaînes de distribution légales qui semblent désormais être affectées par ces faux produits. Il est demandé à tout professionnel de santé ayant connaissance d'effets indésirables suite à l'injection de ce vaccin, ou repérant les lots incriminés, de prévenir immédiatement le ministère de la Santé et/ou l'Autorité de réglementation des médicaments.

Le Niger, Etat sahélien aride, est régulièrement frappé par des épidémies de méningite en raison de sa position au sein de "la ceinture de la méningite", qui s'étend du Sénégal à l'ouest jusqu'à l'Éthiopie à l'est, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Très contagieuse, la maladie se manifeste par une montée brutale de température, de violentes maux de tête, des vomissements et une raideur du cou, selon les spécialistes.

Moussa Dodo

DEUX SEMAINES, DEUX FOIS PLUS DE SPORT

DU 19 MAI AU 30 JUIN

15 JOURS DE CHAINES OFFERTES*

POUR TOUT REABONNEMENT

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

36 555

ECOUTEZ UNE COMMUNICATION VOCALE SECON VOIE OPERATEUR FIVE OU MOBILE

LES BOUQUETS **CANAL+**

Visite du ministre de la santé à Laban-Niger et SAFI SA

Vérification des conditions de production des produits de Laban-Niger et Safi s.a

Le ministre de la Santé publique, Dr. Idi Illiassou Maïnassara, accompagné d'une forte délégation de techniciens, a effectué, le lundi 05 Juin 2017, des visites au niveau des sociétés agro-alimentaires, notamment les unités de production laitière de la capitale. L'objectif est de s'enquérir des conditions sanitaires de production, de transformation et de conditionnement des produits laitiers et autres produits de consommation très prisés, surtout en cette période de forte demande qu'est le ramadan. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des dispositions et mesures prises les différentes sociétés dans le cadre de l'amélioration de leurs produits, pour le bien-être des populations. Après des visites dans certaines sociétés, la délégation ministérielle s'est rendue au niveau du

siège de la société Laban-Niger qui abrite également la société SAFI SA. Deux grandes sociétés de la place qui sont, depuis quelques logées, dans une même et nouvelle enceinte. Un bâtiment entièrement rénové au niveau de la zone industrielle, avec du matériel de production neuf et haut de gamme. Chacune des deux (2) sociétés emploie 52 personnes. Laban Niger a actuellement une capacité de production de 150 000 litres dont 70 000 litres sont effectivement traités, tandis que Safi a une production journalière de 120 000 bouteilles de breuvage de 250 millilitres. Selon les responsables de la société laitière, Laban Niger est une entreprise qui s'est résolument et régulièrement engagée à distribuer une importante quantité de lait aux différents hôpitaux de Ni-

mey et à la maternité Yantala. Le Directeur Général de Laban Niger, M. Ousman Mbareck a, au nom des deux sociétés, exprimé le souhait que les autorités compétentes puissent davantage s'intéresser aux activités de leurs sociétés notamment en matière d'efforts d'industrialisation. " Nous avons commencé avec une production de 4000 litres. En 2008, au bout de quelques années la production était de 20 000 litres, en 2010 elle atteignait 30 000 litres et aujourd'hui la capacité de production est de 150 000 litres. Toutes les normes de production et de contrôles nationaux et internationaux sont respectées. Nous mettons l'accent sur la qualité de nos produits", a dit le Directeur Général de Laban Niger, M. Ousman Mbareck. Ce qui a été confirmé par le directeur général du

Laboratoire National de Santé Publique et d'Expertise (LANS-PEX), Dr. Idrissa Issiaka qui a pris la parole au nom de la délégation. Il a relevé que son institution est partenaire de la société Laban Niger, qui procède à des contrôles réguliers à travers la police sanitaire. Le ministre de la Santé Publique, Dr. Idi Illiassou Maïnassara, a tenu à féliciter les promoteurs de Laban et de Safi qui, ont entièrement automatisé tout le processus de production, de la collecte à l'obtention du produit fini. Laban-Niger, une société de production laitière et sa sœur SAFI SA, sont deux sociétés de la place qui occupent une place prépondérante dans la fourniture en produit de consommation pour les nigériens et même au-delà de nos frontières : Le Laban et les boissons SAFI sont des produits très prisés.

COMMUNIQUE DE PRESSE

***Décès du Directeur d'UNFPA, Babatunde Osotimehin:**

Le monde perd un champion de la santé et du bien-être pour tous

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a annoncé lundi 05 juin 2017 la disparition de son Directeur exécutif, le Dr Babatunde Osotimehin.

Originaire du Nigeria, le Dr. Babatunde est décédé à son domicile dans la nuit de dimanche à lundi à l'âge de 68 ans, précise l'UNFPA dans un communiqué. Médecin de formation et spécialiste de la santé publique, le Dr Babatunde était, depuis le 1er janvier 2011, le quatrième Directeur exécutif de l'UNFPA.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, s'est dit profondément attristé par le décès soudain de son "bon collègue et ami", le Dr Babatunde et a transmis ses sincères condoléances à sa famille, au personnel d'UNFPA, au gouvernement et au peuple du Nigeria, ainsi qu'à toutes les personnes dans le monde qui ont été touchés par cette perte.

"Le monde a perdu un grand champion de la santé et du bien-être pour tous", a dit M. Guterres dans une déclaration publiée lundi. "Le Dr Babatunde était admiré dans le monde entier pour son leadership à la tête du Fonds des Nations Unies pour la population et pour son plaidoyer énergique pour les femmes et les filles du monde en particulier".

Le Secrétaire général a rappelé que la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction pour lesquels s'est battu le Dr Babatunde, font partie des sujets les plus importants et souvent sensibles de l'ordre du jour international en matière de santé et de développement.

"Les ardents et sincères efforts du Dr Babatunde a aidé les familles à obtenir les services de santé sexuelle et reproductive dont elles ont besoin et a aidé le monde à faire progresser l'historique programme d'action du Caire de 1994 sur la population et le développement", a rappelé M. Guterres. "Sa voix a été inestimable au fil des années, y compris lorsqu'il fut Ministre de la Santé du Nigeria, pour insister sur (l'importance de) la planification familiale, de l'éducation des femmes, de la santé des enfants et de l'action contre le SIDA comme composantes essentielles du progrès humain".

Pour l'UNFPA la disparition du Dr Babatunde est une terrible nouvelle pour l'Organisation "et pour l'ensemble des personnes, en particulier les femmes, les filles et les jeunes, auxquelles il a consacré sa vie sans relâche, depuis ses premières années comme médecin au Nigeria".

Le Dr Babatunde avait particulièrement à cœur la défense des trois grands objectifs de développement que sont l'éradication des décès maternels évitables, des pratiques néfastes envers les femmes et les filles, ainsi que la prise en charge intégrale des besoins de planification familiale, a souligné l'agence onusienne.

L'UNFPA s'est dit déterminé à continuer le travail du Dr. Babatunde en faveur des femmes et des jeunes. "L'organisation continuera de défendre les droits de l'homme et la dignité de toutes et de tous, notamment les adolescentes les plus vulnérables".

Abdou Harouna, Niger Télécoms et l'argent de l'Etat

Abdou Harouna, vous connaissez ?

Abdou Harouna continue de se frayer un chemin, son chemin, vers des sommets prodigieux. Fonctionnaire à Areva où il a fait la pluie et le beau temps, l'homme s'est constitué une fortune colossale en mettant en place un réseau terrible. Responsable des marchés à Areva, notamment de soude caustique achetée souvent au Nigeria mais de très mauvaise qualité, Abdou Harouna était en vérité vendeur et acheteur. Et lorsque la fortune est faite, c'est généralement le pouvoir et les titres honorifiques qui attirent les hommes. Abdou Harouna va, donc, se donner pour challenge d'avoir un titre : Sarkin Yaki à Maradi. Député du PNDS Tareyya depuis les élections scandaleuses de février 2016, Abdou Harouna est trop

habitué au maniement de grosses sommes d'argent pour ne pas se sentir à l'étroit à l'Assemblée nationale. Aussi, a-t-il décidé de laisser les petits poucets à l'hémicycle pour aller là où il se sent à l'aise. D'abord pressenti pour occuper le portefeuille des mines, il a finalement jeté son dévolu sur la toute nouvelle société créée, Niger Télécoms, peut-être pour le contenter. Et aussitôt nommé, aussitôt, il se lace dans une frénétique politique de dépenses aussi incongrues qu'impertinentes. Des coups de pinceaux qui ne finissent, beaux et loyers alors que la société a suffisamment d'espaces et de locaux, etc. Comme quoi, lorsqu'on veut dépenser l'argent de l'Etat, il n'y a pas que les échangeurs, les rails et la centrale de Gorou Banda. Affaire à suivre !